

Extrait des délibérations

du Conseil de la Collectivité
européenne d'Alsace

N° CD-2021-2-8-8

Séance du vendredi 15 janvier 2021

LES RESSOURCES HUMAINES

Présidence de : WITH Rémy

PRESENTS :

ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, LEHMANN Marie-Paule, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, PAGLIARULO Karine, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN Daniel donne procuration à Mme GROFF Bernadette
M. BERTRAND Rémi donne procuration à Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale
Mme BEY Françoise donne procuration à Mme KEMPF Suzanne
M. BIERRY Frédéric donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane
M. COUCHOT Alain donne procuration à Mme GROFF Bernadette
M. DEBES Vincent donne procuration à M. WOLF Etienne
Mme DELATTRE Cécile donne procuration à M. WOLF Etienne
M. DELMOND Max donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme DIETRICH Martine donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. ERBS André donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
Mme KALTNEBCAH-ERNST Nathalie donne procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
M. FERRARI Pascal donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
M. FISCHER Bernard donne procuration à Mme DILIGENT Danielle
Mme GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
M. HAGENBACH Vincent donne procuration à Mme MILLION Lara
M. HEINTZ Paul donne procuration à Mme DOLLINGER Isabelle
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre

M. HEMEDINGER Yves donne procuration à M. HABIG Michel
M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle
Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à M. BURGER Etienne
Mme JEANPERT Chantal donne procuration à Mme DREXLER Sabine
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Eric
Mme KLINKERT Brigitte donne procuration à M. BIHL Pierre
Mme KOCHERT Stéphanie donne procuration à M. HOMMEL Denis
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
Mme LUTENBACHER Annick donne procuration à Mme PAGLIARULO Karine
Mme MARTIN Monique donne procuration à M. MULLER Lucien
M. MATT Nicolas donne procuration à M. WOLF Etienne
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à Mme VALLAT Marie-France
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane
Mme MORITZ Christine donne procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG Michel
Mme MULLER- BRONN Laurence donne procuration à Mme LEHMANN Marie-Paule
M. MUNCK Marc donne procuration à Mme BOHN Patricia
M. OEHLER Serge donne procuration à M. CAHN Mathieu
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
Mme RAPP Catherine donne procuration à M. GRAPPE Alain
M. SCHITTLY Marc donne procuration à Mme MILLION Lara
M. SCHULTZ Denis donne procuration à Mme DREXLER Sabine
M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne
M. STRAUMANN Eric donne procuration à M. WITH Rémy
M. SUBLON Yves donne procuration à M. MAURER Jean-Philippe
Mme THOMAS Nicole donne procuration à M. HOMMEL Denis
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas
M. ZAEGEL Sébastien donne procuration à M. MULLER Lucien

EXCUSEES :

Mme PFERSDORFF Françoise
Mme SCHMIDIGER Pascale

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2020-1-1-8 portant adoption du règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au tableau des emplois de la Collectivité européenne d'Alsace selon les modalités énoncées ci-dessous :

- Approuve le tableau des emplois tel que présenté en annexe I ;
- Autorise par principe le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles 3-1°, 3-2°, 3 II, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ; de charger l'organe exécutif de fixer les montants des rémunérations en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, les qualifications requises pour leur exercice, les qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que leur expérience ;
- Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget départemental ;

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité